



Psychiatrie quelle sont mes droits

Par **jo 29**, le **21/12/2012 à 17:45**

Bonjour ma fille et hospitalisé en centre de soin depuis plus de 1 mois sans qu'on nous donne d'explication
On nous dis qu'elle et en observation et nous refuse de la voir qu'elle sont nos recours? **merci**

Par **Marion2**, le **21/12/2012 à 18:03**

Bonjour,

Demandez à l'ASE, eux ils savent pourquoi et je pense que vous le savez également.

Cdt

Par **jo 29**, le **21/12/2012 à 18:17**

Je pose la question par ce que je suis au courant?

L'ase en question ne sais pas me di de demandé au medecin qui me repond pour observation comment je peut etre au courant?

Je ne suis pas medecin!

Sa fais un mois que je les pas vu et qu'on me donne aucune nouvelle!

Par **Marion2**, le **21/12/2012 à 18:20**

Etant donné votre situation actuelle par rapport à votre enfant, il est fort probable qu'il a été demandé au médecin de ne pas parler.
Vous devez vous en douter tout de même !

Par **jo 29**, le **21/12/2012 à 18:38**

Qui a pu demandé sa?

Le juge n'était même pas au courant de cette situation je vien de l'informé.

Selon mon avocat il avait besoin deux 2 certificat medical de medecin exterieur de l'hopital pour pouvoir la gardez ceux qui n'a pas etait fais

Ces de l'abus psychiatrique .

Etant détenteur de l'autorité parental j'aurai du être informé de toute decision medical concernant mon enfant .

Je tien aussi a vous dire qu'il n'ya aucune ordonnance justifiant son hospitalisation je ne vois pas la raison de sequestré ma fille sans motif

Si il en avait un il en aurait réferé au magistrat

Je suis en relation avec l'association des abus psychiatrique

Par **Marion2**, le **21/12/2012 à 18:45**

Comment savez-vous que ces deux certificats de médecins extérieurs à l'hôpital n'ont pas été faits ?

C'est à votre avocat de faire les démarches nécessaires afin d'obtenir des renseignements.
Ce n'est pas sur ce forum que vous pourrez obtenir une réponse à votre question.

Par **jo 29**, le **21/12/2012 à 18:52**

Mon avocat a apelé le directeur de l'hopital et a reclamé les certificat ainsi que la consultation du dossier medical resultat des courses pas de certificat médical et dans le dossier il et mentionné quelle et la pour observation.

Il devront en repondre devant le magistrat nous avons demandé une requete

Ces de l'abus psychiatrique on n'est en france il ya des lois il faut donc les respecter et sa s'applique a tout le monde meme au medecin!

Par **Marion2**, le **21/12/2012 à 18:56**

Attendez avant de critiquer le médecin. S'il agit de cette façon, c'est certainement qu'on lui a demandé de le faire.

Par **jo 29**, le **21/12/2012** à **19:03**

Il n'y a aucune consigne, c'est le médecin lui-même qui ordonne l'hospitalisation !
De qui voulez-vous que ce soit des consignes ?
Ces le directeur de l'hôpital !
Si il doit avoir des consignes sur une mineur, c'est du magistrat.
Je le répète, c'est de l'abus psychiatrique

Par **Marion2**, le **22/12/2012** à **08:52**

Bonjour,

Puisque vous savez exactement ce qu'il en est, voyez avec votre avocat.

Cdt

Par **lycorne34**, le **22/12/2012** à **17:09**

Bonjour Jo,

Il ne faut surtout pas être agressif, cela vous desservira.
Au contraire, montrez-leur que vous comprenez leur démarche, même si vous n'êtes pas d'accord (cela est très important) tant que vous ne comprendrez pas, ils garderont votre enfant !!!
C'est difficile mais nécessaire.
Laissez le temps à votre enfant de reprendre du poids et essayer de comprendre pourquoi votre enfant en a perdu.

Cordialement

Par **Marion2**, le **22/12/2012** à **17:11**

Je ne peux qu'approuver la réponse (pleine de bon sens) de lycorne34.

Cdt

Par **lycorne34**, le **22/12/2012 à 17:49**

Merci Marion2.

Ceux sont des conseils qu'on m'a donné et que j'essaie de les appliquer même si c'est pas toujours évident...

Je suis contente de pouvoir les partager avec d'autres car nous n'avons pas les cartes en main, eux seuls peuvent décider de notre sort alors il ne nous reste plus qu'à être docile et aller dans leur sens...

C'est la seule façon de sortir du système, et j'espère que Jo en tiendra compte.

Par **jo 29**, le **22/12/2012 à 20:14**

Mon enfant n'a pas perdu de poids?

Il me reproche une cassure mais ses bien les seuls!

Nous avons fais réalisé plusieurs examen ses dernière semaine

Pediatre-prise de sang-examen psy-endocrinologue

Nous avons une syntese complete du chu service pediatrique

Qui confirme que les examen entreprise par nos medecin aucune cassure ou de retard saturo-ponderal ni ancienne ni recente je pe pas faire mieux!

Je ne peux que m'opposé a leur connerie et ses pour ses raisons que je fais appel de leur decision

Allez dans leur sens je veux bien mais faudrait que les sois disante maltraitance sois averé non inventez

Faut quand meme cherchez les motif de placement car chaque cas et different

J'ai pris contacte avec plusieurs association qui traite se genre de dossier ces belle et bien un placement abusif

Je pe vous faire parvenir la copie de l'ordonnance et la tonne de certificat medical des pediatre et tout sorte de medecin que nous avons vu recement ainsi que les radio prise de sang et la vous me direz si vous me conseillez toujours d'allez dans leur sens

Par **jo 29**, le **22/12/2012 à 20:16**

J'ai oubliez de dire qu'apres intervention du procureur j'ai pu recuperez ma fille des griffes du service pedopsy affaire a suivre

Par **lycorne34**, le **22/12/2012 à 20:58**

Vous aviez oublié le plus important !